



CORONAVIRUS – COVID-19

(8 AVRIL 2020)

MISE À JOUR DE LA SITUATION CONCERNANT LA GMR

Depuis quelques semaines, les membres du conseil d'administration de l'AOMGMR se réunissent par visioconférence le mardi matin pour faire le point sur les services en gestion de matières résiduelles en cette période de pandémie.

Les faits saillants de cette semaine sont :

Demande au MTQ d'assouplir les critères de poids en période de dégel :

- La semaine dernière, l'AOMGMR a acheminé une [résolution](#) demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) la suspension temporaire des critères liés à la limitation de poids en période de dégel pour les véhicules de collecte et transport de matières résiduelles.
- Le MTQ nous a répondu qu'ils n'iront pas de l'avant avec un assouplissement général des critères. Toutefois, le ministère est disposé à analyser et intervenir s'il devait y avoir des problématiques locales.
- Nous invitons nos membres, s'ils ont des problématiques de transport associées à cette situation, à contacter la permanence de l'AOMGMR et nous pourrions faire le pont avec le contact que nous avons au cabinet du ministre des Transports du Québec.

Écocentres :

- Dans la majorité des régions, les écocentres sont actuellement fermés.
- Dans certaines régions du Québec, une pression commence à être exercée par des citoyens sur les élus pour ouvrir les écocentres.
- En réponse, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean (MAMH) a confirmé que les écocentres sont compris dans les services essentiels et prioritaires au niveau de la collecte des déchets et qu'en conséquence, ils pourraient être réouverts sans risque de poursuite à l'égard du gestionnaire. Ceci étant dit, il n'y a pas de demande pour forcer les ouvertures d'Écocentres, chaque cas étant particulier et soumis à toutes les règles d'opération dans le contexte de pandémie.

- Les principaux éléments de réflexions soulevés lors de la discussion sont :
 - Comment justifier que des citoyens peuvent se rendre dans les écocentres alors que les hôtels de ville ne sont pas accessibles par la population?
 - Déjà dans certains écocentres, des citoyens ne respectent pas la consigne de placer les matières dans les conteneurs par catégories, en plus de respecter la distanciation physique le personnel va devoir jouer à la police!
 - Plusieurs écocentres ne possèdent même pas d'accès à l'eau courante pour permettre le lavage fréquent des mains et toutes les consignes de sécurité devraient être appliquées (masques, gants, survêtements, paroi transparente entre le citoyen et le préposé en plus du 2 mètres sur le terrain, deux citoyens pour assurer le déchargement des objets lourds...)
 - Dans certaines régions, la desserte des ICI devrait être considérée, surtout en cas d'inondation.
- Les écocentres ne représentant pas un service dont l'interruption a des **conséquences sérieuses** pour le citoyen, la collectivité ou la municipalité, un consensus semble s'établir que les écocentres devraient demeurer fermés jusqu'à la fin de la période de confinement décrétée par le gouvernement. Par la suite, la situation devrait être réévaluée.
- Nous vous invitons à consulter le document « [Modalités potentielles à envisager préalablement à l'ouverture des écocentres](#) » produit par l'AOMGMR.

Gros rebuts :

- Dans plusieurs régions, la collecte des gros rebuts a lieu entre la fin avril et la fin mai, il serait judicieux d'évaluer la pertinence de reporter ces collectes. Il est important de prendre une décision en collaboration avec l'entrepreneur qui dessert le territoire.
- Les principaux éléments de réflexion soulevés lors de la discussion sont :
 - La collecte des gros rebuts doit être effectuée par deux employés qui auront de la difficulté à respecter la distanciation physique de deux mètres
 - Si la collecte des gros rebuts devait être la source de contagion du personnel d'un entrepreneur, l'impact sur l'ensemble des activités de collecte de cet entrepreneur pourrait être majeur, affectant même la collecte des ordures dans un contexte de manque de ressources humaines.

Pour ceux et celles qui désirent en savoir plus sur l'impact de la COVID-19 sur la gestion des matières résiduelles, nous vous invitons à consulter l'[état de la situation en date du 7 avril](#).